
ELEMENTS DE REFERENTIEL SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

17 juin 2010

Face à une réforme dont certains choix ont fait l'objet de réserves et d'opposition des communautés universitaires et scientifiques, l'Université entend préserver l'intérêt commun des étudiants et potentiellement de leurs futurs élèves. Cette responsabilité devant les étudiants et devant le monde éducatif conduit les universités à rechercher de quelles manières leurs étudiants peuvent se préparer au mieux aux métiers de l'enseignement et se présenter avec succès aux concours correspondants. Face à la crainte d'une forte diversité des situations entre les établissements universitaires et devant les nombreux flous de la circulaire publiée le 23 décembre 2009, il est apparu nécessaire de rappeler quelques éléments de réflexion et de proposer des éléments de cadrage visant à assurer une cohérence à l'échelle nationale des formations. Cette démarche implique l'élaboration progressive de référentiels par secteurs disciplinaires au sein de la communauté universitaire. Le document ci-après doit être entendu comme une contribution à cette entreprise. Il est issu d'un groupe de travail tripartite composé de membres de la commission de la pédagogie de la CPU, du réseau des Vices Présidents de CEVU et de la conférence des directeurs d'IUFM.

Ce document a vocation à servir de référence pour les universités qui le souhaitent afin de préparer et mettre en œuvre leur offre de formation destinée aux futurs enseignants.

Le travail mené pour l'élaboration de ce référentiel sur la formation des enseignants doit se poursuivre. Les propositions constituent ainsi les premiers éléments du référentiel qui sera proposé pour validation à la CPU.

ELEMENTS DE DEFINITION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION POUR LES FUTURS ENSEIGNANTS

La logique induite par la réforme dite « mastérisation » aurait dû faire du concours et donc de la préparation à celui-ci, un élément pleinement intégré à la formation. Le schéma d'organisation des concours imposé par les décrets publiés va à l'encontre de cette logique. De ce fait, les concours ne peuvent être le déterminant majeur de l'architecture des masters. Plus généralement, le dispositif général de formation pour les futurs enseignants doit prendre en compte de manière globale trois dimensions : les publics, les parcours étudiants et les voies d'accès au concours et au métier d'enseignant ; les principes de formations de niveau master ; les concours de l'enseignement, les débouchés et métiers visés ;

1- Quels publics sont concernés par ce dispositif de formation ?

En considérant ce dernier point, il est important que dans la construction de son offre de formation, chaque université considère plusieurs voies d'accès au métier et/ou à la diplômation en tenant compte de la diversité des publics étudiants et de leur situation.

Trois types de publics peuvent être considérés :

Les étudiants s'engageant dans un cursus de master

Pour ces étudiants issus du cycle licence ou en reprise d'études, deux cas de figure peuvent être envisagés selon leur choix déjà établi d'orientation vers la préparation aux concours de l'enseignement. Ceci peut se présenter autour de deux modèles :

- Des cursus au sein des masters « disciplinaires » : l'orientation vers la préparation aux métiers de l'enseignement est progressive et les parcours doivent être adaptés.

- Des cursus intégrés au sein de master « métiers de l'enseignement » centrés dès le S1 sur la préparation à ces métiers.

Les étudiants déjà titulaires d'un master, d'un diplôme ou titre équivalent.

Du fait du nombre d'étudiants échouant au concours la première fois, il est important de permettre à ces étudiants lorsqu'ils obtiennent le master de pouvoir s'inscrire à un autre master tout en gardant accès à la formation préparant au concours. De même, il faut prendre en compte la situation de l'étudiant ayant déjà le master et qui recherche une formation préparatoire en dehors des masters existants.

Ainsi les universités doivent considérer, en dehors des cursus master classiques, au moins trois types de public étudiant : les étudiants titulaires du master ayant échoué au concours – les étudiants déjà titulaires d'un master et en reprise d'études pour préparer les concours de recrutement – les étudiants ayant un titre ou diplôme équivalent et souhaitant préparer les concours de recrutement.

La mise en place de masters préparant à l'exercice des métiers de l'enseignement ne peut se concevoir en dehors de la prise en compte de l'ensemble de ces autres voies d'accès à la profession et éventuellement à la double diplômation.

Les enseignants déjà titulaires du concours et en fonction mais désirant acquérir le diplôme de Master

La réforme du recrutement des futurs enseignants permettra à des personnes d'horizons divers, notamment des enseignants titulaires en exercice, d'envisager un diplôme de master pour des raisons de réorientation ou d'évolution de carrière. Il convient donc de prévoir les dispositifs de reconnaissance des acquis nécessaires à l'intégration de ces publics dans les formations menant aux métiers de l'enseignement et aux concours.

En particulier, il faut s'attendre à ce qu'un nombre non négligeable d'enseignants déjà en poste cherche à suivre une formation de master et à acquérir le diplôme correspondant. En effet, il est essentiel qu'à tout moment de la carrière de l'enseignant, un lien plus fort s'établisse entre l'enseignement et l'université quels que soient les niveaux et les lieux d'exercice, les publics et les disciplines enseignées.

Cela peut concerner un cursus master dans sa discipline d'enseignement, un champ de recherche plus spécialisé ou encore les sciences cognitives, la didactique des disciplines, les sciences de l'éducation...

L'offre de formation doit donc permettre d'intégrer dès l'origine ces demandes spécifiques relevant selon les cas d'une logique de VAE et/ou de la formation continuée.

En conclusion, on voit que chaque université et si possible l'ensemble des universités d'une académie doivent construire un dispositif de formation lisible et cohérent, se déclinant à plusieurs niveaux : masters « métiers de l'enseignement », spécialités ou parcours spécifiques, dans des masters, année préparatoire post master. Les étudiants doivent ainsi bénéficier d'une cartographie claire des parcours de formation et des diplômes.

2 - Comment structurer l'offre de formation destinée aux futurs enseignants ?

La « masterisation » s'inscrit d'abord dans un domaine particulier : la formation des futurs enseignants. Elle relève d'un processus initialisé par la publication de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 prévoyant l'intégration des IUFM aux universités sous forme d'écoles internes. Elle fait suite à la mission fixée au ministre de l'éducation nationale en juillet 2007 de concevoir une formation des enseignants en cinq ans reconnue par un diplôme de master. En juillet 2008, la réforme de la formation annoncée par les ministres en charge de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur prévoit que tout candidat aux métiers de l'enseignement devra désormais être titulaire d'un master pour être recruté à l'issue de concours redéfinis mais demeurant nationaux.

D'autre part, cette « mastérisation » s'inscrit dans la réglementation portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (Décret du 8 avril 2002) et est régie par les textes applicables au diplôme national de master (arrêté du 25 avril 2002).

Les principes généraux d'une offre de formation master

Chaque université est autonome pour l'élaboration de son offre de formation. Mais tout diplôme national est soumis à une procédure d'habilitation. L'offre de formation de niveau master des universités françaises et donc la construction de chacun des cursus qui la compose prend nécessairement appui sur un ensemble de référents et de principes qui en tracent nécessairement les contours.

A ce jour, les universités disposent des 3 sources suivantes :

- Les arrêtés d'une part et de l'autre, les circulaires d'habilitation et lettres de la DGESIP
- Les notes de cadrage de l'AERES
- Les recommandations du comité Master

De manière générale, tout cursus master doit intégrer les principes généraux d'organisation suivants :

- Un cursus construit en quatre semestres conduisant à la validation de 120 crédits ECTS
- une finalité d'insertion professionnelle,
- des objectifs de formation exprimés en termes de savoirs, aptitudes et compétences précisant les domaines d'emplois et champs de métiers et incluant la poursuite en doctorat.
- un adossement à des équipes de recherche reconnues et une intégration de la dimension recherche
- une organisation conforme aux enjeux internationaux
- une démarche qualité fondée sur des évaluations croisées
- une inscription dans l'espace européen
- une cohérence de site.

Par ailleurs, l'offre de formation master doit s'inscrire dans une politique de formation générale et cohérente au sein de l'université et au sein de chaque site.

Il s'agit donc pour les universités de construire une offre de formation Master, harmonisée et cohérente.

Les principes d'une offre de formation master liée à la formation des futurs enseignants

De quelles sources dispose-t-on ?

Tout d'abord les textes officiels :

- les décrets du 28 juillet 2009 relatifs aux statuts des personnels enseignants des premier et second degrés,
- la circulaire du 23 décembre 2009 portant sur la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement...,
- les arrêtés du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours

et d'autre part, le cahier des charges de la formation des maîtres du 19 décembre 2006.

Enfin, la contribution du groupe inter-conférences universitaires : « les principes et recommandations pour une réforme réussie de la formation des enseignants » de juillet 2009.

Par ailleurs, pour les Masters conduisant aux métiers de l'enseignement, la nouvelle offre de formation doit être en cohérence avec la politique générale de formation de l'Université et en même temps tenir compte des attentes et exigences propres aux métiers d'enseignant. Six principes parmi d'autres peuvent être rappelés :

- Proposer une offre de formation dans les mentions, spécialités ou parcours des Masters conduisant aux métiers de l'enseignement en permettant à tous les étudiants (es) de préparer et de réussir le master et le concours,
 - Proposer des cursus de qualité et des voies d'accès diversifiées vers les métiers de l'enseignement avec des modèles de formation adaptés,
 - Structurer l'offre de formation à partir des 4 blocs de compétences reconnus¹, en les distribuant de manière pondérée sur chacun des 4 semestres,
 - Construire des cursus de formation intégrés qui prennent en compte et articulent les différents types de compétences scientifiques, professionnelles et disciplinaires. Il est indispensable que ces compétences s'appuient sur le référentiel métier défini nationalement,
 - Constituer à partir de ces cursus une offre de formation lisible par l'ensemble des acteurs, assurant aux étudiants la spécialisation progressive des parcours d'études, les possibilités de réorientation et d'insertion professionnelle,
 - assurer à tout étudiant des stages intégrés au cursus Master, encadrés et évalués qui contribuent à la qualité de la formation.

De nombreuses préoccupations subsistent.

Plusieurs difficultés se posent dont la première est évidemment la manière dont on concilie formation master et préparation au concours. C'est un problème majeur puisque la réforme ne prend pas en compte la relation entre l'un et l'autre alors que la concomitance possible

¹ savoirs, connaissances et savoir-faire spécifiques nécessaires à l'enseignement de la discipline ; savoirs didactiques et maîtrise des éléments (principes, méthodes, outils) intervenant dans leur transmission ; maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques nécessaires à l'évolution et l'approfondissement des compétences enseignantes ; savoirs et compétences nécessaires à une claire perception de l'environnement institutionnel et social dans lequel s'inscrivent les missions de l'enseignant.

entre l'un et l'autre l'obligeait. C'est pourquoi le modèle à construire se différencie selon 3 critères : la nature des concours, les parcours étudiants durant les cursus en fonction des résultats et enfin, les diverses voies d'accès aux concours et aux métiers.

On peut reprendre quelques interrogations relevées par le groupe de travail :

- Comment prendre en compte la diversité des projets étudiants entre ceux qui souhaitent dès l'entrée en M1 se destiner aux métiers de l'enseignement et ceux qui hésitent entre plusieurs spécialités de master au sein d'une même discipline ?
- Pour le professorat des écoles, du fait de l'importance des flux et de la place des épreuves d'admissibilité, peut-on imaginer un master intégré au sein d'une école interne ? Peut-on envisager un modèle en Y malgré la place du concours en septembre ? Comment gérer les stages sans une maîtrise des flux d'entrée ?
- Comment prendre en compte la situation de l'étudiant ayant déjà le master et qui recherche une formation préparatoire en dehors des masters existants ou bien souhaite se réinscrire dans un master ?
- Que faire en cours de cursus des étudiants non admissibles ?
- Comment considérer les coopérations UFR/IUFM selon les diverses configurations de site ?
- Faut-il se limiter à des formations master visant à préparer aux métiers de l'enseignement et aux concours qui s'y réfèrent ou bien étendre les champs des formations à l'ensemble des métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation.
- Du fait du nombre important d'étudiants échouant au concours la première fois, il est essentiel de permettre à ces étudiants lorsqu'ils obtiennent le master de pouvoir s'inscrire à un autre master tout en gardant accès à la formation préparant au concours. Cette compatibilité entre projet professionnel et double diplomation est difficile à mettre en œuvre dans certains cas.

Architecture générale de l'offre de formation Métiers de l'enseignement - Propositions

La logique de formation retenue devrait faire du concours un élément intégré au cursus. Le schéma d'organisation des concours imposé par les décrets publiés va à l'encontre de cette logique. De ce fait, les concours ne peuvent être le déterminant majeur de l'architecture des masters.

L'architecture générale des masters est fortement liée aux publics et parcours étudiants et aux débouchés et métiers visés. Elle est également dépendante des principes généraux précédemment exposés.

Cependant, le schéma général doit intégrer les autres voies d'accès au concours et au métier d'enseignement. Il convient donc d'envisager un dispositif global de formation au sein desquels les masters sont un élément central.

1- L'architecture des masters

Pour les masters, plusieurs types de parcours étudiants se dessinent qui peuvent conduire à trois modèles d'architecture de formation : (voir schémas en annexe 1)

Type 1 – Modèle Master « Métier de l'enseignement et de la formation »

Type 2 – Modèle Master à spécialisation progressive vers les métiers de l'enseignement à partir du S2

Type 3 – Modèle en Y développant la spécialisation vers les métiers de l'enseignement à partir du S3

Chacun de ces modèles² permet de tenir compte à la fois de la diversité des parcours et des métiers visés mais également d'offrir une structure de formation interne adaptée à chaque établissement, discipline ou site. Ces modèles ne peuvent être des types concurrentiels mais des solutions adaptées aux contextes et projets politiques de chaque université. Tous les trois imposent la nécessité de prévoir des passerelles.

2- Les modalités d'organisation de l'offre de formation master

Il existe 3 modalités d'organisation de l'offre de formation master préparant aux métiers de l'enseignement :

- un parcours dans une mention ou une spécialité déjà habilitée ;
- une nouvelle spécialité dans une mention disciplinaire déjà habilitée ou doublement rattachée à une mention disciplinaire et à une mention nouvelle « Métiers de l'enseignement » ;
- la création d'une nouvelle mention.

Ces différentes modalités conduisent à plusieurs commentaires :

- contrairement au parcours, qui est juste soumis à une validation du CA après avis du CEVU, la création d'une nouvelle spécialité ou d'une nouvelle mention impose une demande d'habilitation par la DGESIP, la possibilité étant offerte de demander l'habilitation d'une spécialité ou d'une mention en cours de contrat quadriennal ;
- une mention ou une spécialité assurent une meilleure lisibilité de l'offre de formation qu'un parcours ;
- l'obtention du grade de Master dans une mention ou une spécialité donnée permet à un étudiant de se réinscrire dans une autre spécialité de la même mention ou dans une autre mention ;
- en revanche, l'obtention du grade de Master dans un parcours d'une mention donnée ne comportant pas de spécialité ne permet pas à un étudiant de se réinscrire dans cette mention, fût-ce en vue d'un autre parcours ;
- de même, l'inscription d'un étudiant dans un parcours d'une spécialité ne lui permet pas de se réinscrire dans la même spécialité, fût-ce en vue d'un autre parcours. La réinscription dans un diplôme déjà obtenu ne peut en effet se faire qu'à la double condition que l'étudiant renonce à l'année déjà validée et que l'administration retire sa décision de validation ;
- contrairement à une mention ou à une spécialité, le parcours ne figure pas sur le diplôme de master ;
- un parcours peut viser un effectif plus faible que celui d'une spécialité ou d'une mention. En effet, la création d'une spécialité ou d'une mention suppose un effectif attendu suffisant (20 à 30 étudiants).

3- La préparation post master ou « l'année préparatoire ».

Dans ce dernier cas, il s'agit d'assurer une préparation au métier couplée à une préparation aux épreuves des concours. A l'intérieur de ce dispositif cohérent, la complémentarité entre master et année spéciale (préparatoire) permettrait non seulement de préserver l'accès au métier d'enseignant et aux préparations aux concours, mais aussi, globalement, de mieux concilier les critères et exigences qualitatives d'un référentiel de formation, d'un référentiel métier et d'une préparation au concours.

² Dans ces 3 types esquissés, reste la question difficile de la prise en compte des étudiants entre le S3 et S4 selon leurs résultats à l'admissibilité.

Cette année préparatoire, tenant compte des diversités de parcours des étudiants, est de manière générale une année post-master c'est-à-dire accessible aux seuls titulaires d'un master. On peut aussi l'envisager comme une année intermédiaire pendant le master, selon le choix de l'étudiant.

Le format institutionnel de cette année préparatoire, son statut académique et son financement sont à définir avec la DGESIP.

4- La préparation dans le cursus licence

En Licence, il est important de prévoir des UE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement. Ces Unités d'Enseignement appelées libres ou de projet professionnel ont vocation tout à la fois à faire acquérir par l'étudiant une meilleure connaissance de la réalité du métier auquel il se destine et à l'aider à construire corrélativement son parcours d'études pour y parvenir.

Les Stages

Le master étant à concevoir comme une formation articulant travail réflexif et expérience de terrain, les stages font partie intégrante du cursus. A ce titre, tous les étudiants inscrits dans la formation doivent pouvoir bénéficier du dispositif prévu qui s'appuiera sur les principes suivants :

- Au cours des quatre semestres du master, différents types de stages, aux caractéristiques et fonctions distinctes sont à envisager : stage d'observation, stage accompagné, stage avec prise de responsabilité. Ces stages peuvent être filés ou en continuité, dans une logique d'alternance.
- Parmi ces stages celui qui, par sa durée et son impact en termes de professionnalisation, apparaît comme l'élément majeur du dispositif fait l'objet d'une validation dans le master et d'une attribution de crédits.
- Les stages dans leur ensemble, et plus particulièrement le stage validé, s'inscrivent prioritairement dans le calendrier de la formation pour répondre aux besoins de celle-ci, en respectant sa cohérence. Ils ne peuvent être subordonnés aux exigences gestionnaires de l'institution scolaire.
- Les stages doivent être accompagnés et encadrés, dans la logique d'éléments de formation authentiquement professionnalisant; ils font l'objet d'un suivi et d'une restitution, impliquant partenaires de terrain (formateurs) et enseignants du master.
- Pour des raisons d'ordre éthique et de responsabilité, les stages supposent une concertation et une coordination entre institutions universitaires et autorités académiques, afin de garantir aux étudiants stagiaires un statut et une position assurés, tant vis-à-vis de leur formation (et donc de leur université) qu'à l'égard de l'institution qui les accueille.
- Le stage peut être effectué, selon des conditions définies par la formation, dans des contextes et structures autres que l'enseignement scolaire français: structures de formation particulières, systèmes éducatifs étrangers, ou encore autres secteurs professionnels.
- Dans tous les cas, le stage suppose l'établissement d'une convention signée de l'Université respectant les principes généraux du stage étudiant. Dès lors que l'étudiant intervient en responsabilité dans l'institution scolaire française, la convention doit être doublée d'un contrat de travail.

- Dans un souci d'équité, les étudiants titulaires d'un master et préparant au sein de dispositifs mis en place par les universités un concours de recrutement de l'enseignement scolaire doivent pouvoir bénéficier de stages, dans les formes prévues par la formation.

L'année de formation des fonctionnaires stagiaires et la formation continuée des enseignants

La première année d'exercice des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours, est une année à part entière du dispositif de formation. Cette formation doit s'inscrire dans un continuum de la licence à la première année d'exercice et s'appuyer sur un référentiel de formation construit sur la base des quatre blocs de compétences tels qu'ils ont été définis ci-dessus. Ce continuum de trois années est du reste inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, et rappelé dans la circulaire du 23 décembre 2009 (2009-0753).

Cette année de formation doit également respecter le principe de l'alternance, qui s'applique à l'ensemble du cursus de formation, par l'introduction d'une part, de périodes d'exercice professionnel et d'autre part, de périodes de formation et d'analyse de pratiques. C'est pourquoi la première année d'exercice des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours doit se dérouler sur des temps fractionnés respectant les contextes et les temporalités dans lesquels le professeur stagiaire exerce son activité professionnelle.

Il apparaît indispensable que cette formation en alternance se déroule sur un temps de décharge, au moins égal à un tiers du service statutaire, hors actions de « tutorat » et « autres formes d'accompagnement ». En effet, ce 1/3 temps est la condition minimale d'une année de formation en alternance et d'un exercice professionnel de qualité. Sa mise en œuvre est la garantie d'un traitement équitable de tous les fonctionnaires stagiaires.

Enfin, l'université doit pouvoir assurer pleinement sa mission de formation reconnue par la loi, auprès de fonctionnaires stagiaires relevant directement de leur employeur académique. C'est pourquoi, durant cette première année d'exercice, l'université et l'autorité académique interviennent conjointement selon des principes relevant d'un cadrage national des actions et des modalités de formation et d'encadrement.

Cette formation doit revêtir des formes adaptées aux exigences de l'exercice professionnel et à la diversité des situations rencontrées par les stagiaires. Il est donc nécessaire de se référer à l'ensemble des compétences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant et définies dans le référentiel de formation. Au regard de la complexité du métier d'enseignant, cette formation doit donc reposer sur une pluralité de statuts des formateurs, se traduire par une diversité de dispositifs pédagogiques et veiller à une articulation rigoureuse des interventions.

En conclusion, deux conditions sont indispensables à une formation professionnelle de qualité pour les professeurs stagiaires : d'une part, l'utilisation d'un référentiel de formation sur les trois années, intégrant la première année d'exercice, et fondé sur des critères universitaires ; d'autre part, l'organisation d'une véritable alternance pendant cette première année d'exercice.

L'accompagnement social des étudiants, système de bourse et d'aide.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants doit permettre un recrutement, en phase avec le corps social pris dans sa diversité, ouvert à la société et permettant l'accès de tous et toutes à la profession enseignante.

Au niveau master, il est indispensable de renforcer les bourses au mérite et à caractère social à l'intention des étudiants s'inscrivant dans les masters conduisant aux métiers de l'enseignement. Cette mesure serait également incitative pour des concours qui nécessitent une diversité de parcours d'origine ou des pré-requis spécifiques

Il est également indispensable, du fait de l'allongement de la durée d'études conduisant aux métiers de l'enseignement et afin d'assurer la démocratisation de l'accès à ces métiers, de revoir les conditions de durée de droits à bourses.

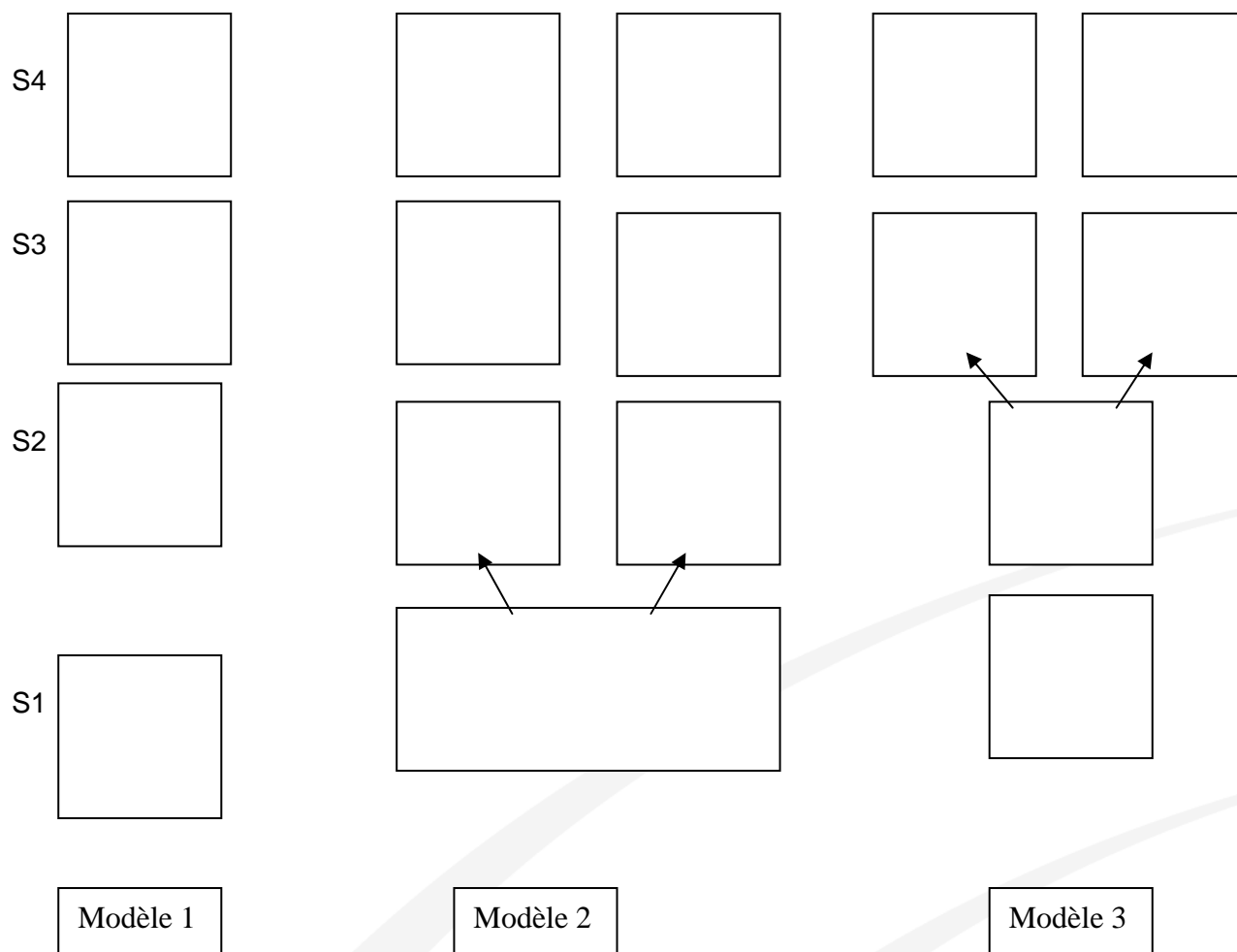
Par ailleurs, on sait le choix des familles modestes pour des études possédant des paliers intermédiaires de certification et d'emploi (DUT, BTS), quitte à poursuivre ensuite des études plus longues. Même si le modèle IPES (pré-recrutement en tant que fonctionnaire stagiaire) n'est sans doute plus envisagé aujourd'hui, il serait bon de s'en inspirer, car il a fait fonctionner l'ascenseur social à une époque où les besoins en enseignants étaient considérables. En outre, dans certaines disciplines, le recrutement de professeurs de qualité est insuffisant et une ouverture du vivier indispensable.

Ainsi parce que le système des bourses peut ne pas suffire pour assurer la démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement, un modèle d'allocation proposée aux candidats les plus méritants en fin de cycle licence est possible. Un tel système serait éventuellement à différencier en volume selon les disciplines.

Enfin, les candidats aux concours devront dans leur grande majorité assurer à la fois la préparation du concours, la réalisation de stages y compris de stages en responsabilité et la validation d'un master de qualité. Tout ceci conduit à des formations exigeantes en heures de cours et en préparation ce qui interdit ou limite tout autre travail salarié en parallèle. Il est donc indispensable que des mesures d'accompagnement pour les étudiants ne disposant pas de ressources suffisantes soient arrêtées au-delà des propositions ci-dessus rappelées. Entre autre, les stages de pratique accompagnée et en responsabilité prévus au cours des deux années de master doivent pouvoir être rémunérés ou indemnisés. De plus, la localisation de ces stages et leur temporalité peuvent poser des problèmes sur le plan financier pour des étudiants de milieux modestes ou sans ressources suffisantes. Egalement, pour les préparations aux concours au niveau post-master, des dispositifs d'accompagnement devront absolument être mis en place pour les candidats les plus méritants et dans une situation financière difficile.

Se préparer à devenir enseignant oblige à des études exigeantes pour tous nos étudiants et étudiantes. Dès lors, à la volonté mainte fois affichée d'assurer la démocratisation de l'accès à ce métier, doivent correspondre des réponses à la hauteur d'une telle ambition.

Annexe 1



Modèle 1 : modèle master intégré

Modèle 2 en Y : S1 commun, avec passerelles sur parcours prépa et débouchés autres

Modèle 3 en Y : S1 et S2 communs (sur base d'un M1 généraliste), avec diversification à partir du S3

Annexe 2 –

Réflexion sur les blocs de compétences (Comment trouver une trame applicable à tous les métiers et toutes les disciplines?)

L'organisation des cursus de master préparant aux divers métiers de l'enseignement scolaire doit, comme pour toute formation à dimension professionnalisante, s'opérer à partir d'un repérage, d'une analyse et d'une structuration des savoirs et compétences qui seront nécessaires ou utiles à l'exercice de chacun de ces métiers, en tenant compte de la spécificité disciplinaire et professionnelle de ceux-ci (ainsi que de leurs déclinaisons possibles).

Cette élaboration d'un référentiel de compétences « métier » et/ou formation prend appui sur les données actuelles des professions correspondantes et de leurs spécialités, à partir des conditions réelles de leur exercice, mais doit aussi intégrer la dimension de leurs évolutions possibles et/ou souhaitables, sans perdre de vue les expériences passées ou comparables. Ce double lien exprime la dimension réflexive et l'ouverture à la recherche propres à ces cursus, et qui trouvent leurs fondements aussi bien dans les principes fondateurs des masters que dans les exigences spécifiques des métiers de l'enseignement en matière de renouvellement des savoirs et pratiques.

De manière générale, les principes suivants peuvent être retenus:

- Ces compétences correspondent aussi bien à des savoirs/connaissances, des savoir-faire/pratiques maîtrisées, qu'à des capacités ou attitudes.
- Elles constituent un ensemble articulé, dont les éléments peuvent se trouver en interaction, et aussi se voir hiérarchisés.
- Leur insertion/prise en compte dans le master peut intervenir à des moments différents, donc faire l'objet d'une distribution /planification dans le temps, avec pour horizon l'ensemble du dispositif de formation (de la préprofessionnalisation à la première année d'exercice).
- Ces compétences (savoirs, savoir-faire, capacités, attitudes) peuvent, à des fins de lisibilité, être organisées en quatre blocs majeurs:
 - savoirs, connaissances et savoir-faire spécifiques nécessaires à l'enseignement de la discipline;
 - savoirs didactiques et maîtrise des éléments - principes, méthodes outils - intervenant dans leur transmission;
 - maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques nécessaires à l'évolution et l'approfondissement des compétences enseignantes;
 - savoirs et compétences nécessaires à une claire perception de l'environnement institutionnel et social dans lequel s'inscrivent les missions de l'enseignant;

NB: Concernant ce dernier point, le référentiel national des compétences professionnelles pour les métiers de l'enseignement apporte des éléments de réflexion importants, qu'il convient toutefois d'adapter à chaque situation et le cas échéant d'ajuster et de compléter; par ailleurs une part importante de ces éléments peut trouver place dans un contexte de formation distinct du master en tant que tel - de la préprofessionnalisation à la première année d'exercice, d'enseignements dédiés de type classique à l'analyse de situations avec des formateurs.

Il importe de souligner que ces blocs ne constituent en aucun cas des domaines séparés, ou la base d'une « territorialisation » des compétences et de leur acquisition. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité commune et partagée d'une équipe, et les éléments qui les constituent peuvent être répartis et disséminés de manière variable selon les modèles et architectures retenus pour chaque cursus - un enseignement pouvant se trouver en relation avec deux ou plusieurs de ces groupements.

Ce document n'a pas vocation à dessiner de manière précise le contenu de ces référentiels particuliers, correspondant à tel métier ou tel secteur disciplinaire. Ils ne peuvent résulter, domaine par domaine, que d'un travail d'élaboration collective impliquant les différents acteurs de la formation: universités, IUFM, inspections compétentes, formateurs de terrain, et à terme anciens étudiants devenus enseignants en exercice..

Ce qui suit ne vise par conséquent qu'à tracer un cadre général, définissant pour chacun des blocs de compétences quelques entrées possibles, dont la pertinence s'impose fortement, et qui seront à interpréter; adapter et compléter en fonction des situations particulières à chaque secteur professionnel et/ou disciplinaire.

A) Bloc 1 « **Disciplinaire** »

- Le champ de compétences à définir peut relever de logiques mono, bi-, ou pluridisciplinaires
- Certaines compétences se définissent par rapport aux contenus et pratiques définis par les programmes et les activités à réaliser en classe;
- Certaines compétences relèvent de fondamentaux disciplinaires pertinents pour la mise en œuvre des précédentes, ainsi que pour la maîtrise de leur évolution ;
- Certaines compétences associées peuvent aussi être prises en compte - bien que ne relevant pas au sens strict de la discipline ou d'un groupement de disciplines (par exemple compétence en français, ou en traduction pour les langues)

B) Bloc 2 « **Didactique** »

- développer une connaissance et une perception claire des enjeux, objectifs, finalités propres à l'enseignement de la/des discipline(s);
- avoir une représentation claire des présupposés et contraintes d'ordre cognitif associés aux processus d'acquisition/apprentissage à réaliser dans le domaine disciplinaire concerné;
- être en capacité d'analyser les capacités des enseignés, leurs représentations, leurs attitudes vis-à-vis des contenus d'enseignement (connaissances et savoir-faire)
- connaître, savoir apprécier et maîtriser les différentes méthodes et approches disponibles dans le champ disciplinaire;
- être au fait des techniques et formes de didactisation applicable aux données, documents, matériaux utilisables dans le cadre de l'enseignement de la discipline;
- savoir construire une progressivité, planifier la transmission des savoirs dans le temps et par rapport aux objectifs à atteindre;
- maîtriser les formes et techniques d'évaluation et de correction/remédiation propres au(x) champ(s) disciplinaire(s) concernés;
- Savoir utiliser de manière pertinente les différents vecteurs de transmission que sont le langage (français ou autre), les supports, les outils de présentation et communication - une attention particulière étant à accorder aux nouvelles technologies.

C) Bloc 3 « **Evolution et approfondissement des compétences enseignantes** »

- Etre au fait des fondements théoriques et épistémologiques de la ou des disciplines impliquées, être informé de grands débats scientifiques en cours;
- Acquérir des éléments de spécialisation ouvrant sur une pratique de la recherche
- Connaître les éléments essentiels de l'histoire de la ou d'un ensemble de disciplines (ou d'un de ses éléments)
- Développer une réflexion d'ordre théorique sur les questions de transmission des savoirs et savoir-faire propres à la ou aux disciplines impliquées., l'évolution des pratiques correspondantes.

D) Bloc 4 « **environnement institutionnel et social** »

(Eléments à sélectionner pour le master dans le référentiel national)

On sera dans ce domaine attentif au fait que dans les deux derniers blocs au moins, certains éléments peuvent être intégrés de manière variable: cours, travaux personnels, conférences et séminaires, dispositifs d'information (dossiers accessibles sous diverses formes, programmes de travail).

Par delà les blocs de compétences, et compte tenu de l'importance des enjeux européens et internationaux, il est hautement souhaitable que les futurs enseignants formés dans ces masters soient sensibilisés à la dimension européenne et internationale de leur métier:

- par la vérification à un niveau suffisant de leur capacité à communiquer dans au moins une langue étrangère;
- via une approche, par expérience directe ou d'autres moyens de contact ou d'information, des réalités de leur métier dans d'autres contextes nationaux.